

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉCONSEIL EXECUTIF

EB2/74

1er novembre 1948

ORIGINAL: ANGLAIS

Deuxième Session

RELATIONS AVEC L'ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURERapport du Directeur général

(Points 40 et 41 de l'ordre du jour provisoire et
point 11 de l'ordre du jour supplémentaire)

- 1 Le Directeur général attire l'attention du Conseil sur les déclarations, concernant la collaboration avec l'OAA, qui figurent dans les documents S. 15, A/Rel/24, EB2/28 et EB2/64, ainsi que dans le procès-verbal de la quatrième séance de la présente session du Conseil, EB2/Min/4. Pour plus de facilité, il est donné ci-après un résumé de ces déclarations, accompagnées des notes pertinentes.

- 2 Méthode de collaboration avec l'OAA (Documents S.15, page 2, par.4; A/Rel/24)

L'OAA a proposé à l'Assemblée de la Santé la méthode de collaboration indiquée au paragraphe 4 du document S.15 et qui comporte l'établissement de comités consultatifs mixtes d'experts ainsi que d'un secrétariat mixte. La délégation du Royaume-Uni à l'Assemblée a proposé une autre méthode pour la nomination des comités consultatifs mixtes d'experts (A/Rel/24). L'Assemblée de la Santé a renvoyé ces documents au Conseil Exécutif, qui a décidé, lors de sa première session, que le mécanisme proposé dans le document S.15 fonctionnerait jusqu'à la session suivante du Conseil, au cours de laquelle la question serait réexaminée en même temps que la proposition de la délégation du Royaume-Uni. (EB2/1 par.23, page 13).

- 3 Communication émanant de l'OAA et relative à la méthode de collaboration des comités consultatifs mixtes d'experts (Document EB2/64, par.2.3, page 1)

Dans une lettre en date du 4 octobre 1948, le Directeur général par intérim de l'OAA a exprimé l'opinion que la méthode de collaboration proposée s'avérerait satisfaisante et a fait observer que l'OAA se heurterait à des difficultés administratives si la solution alternative envisagée était adoptée.

- 4 Comités consultatifs permanents de l'OAA (Documents EB2/28, EB2/64, par. 2.1 et 2.5; EB2/Min/4, pages 4-5)

4.1 La nomination de deux membres de l'OMS au Comité consultatif permanent de l'OAA pour la Nutrition est signalée dans les documents EB2/28 et EB2/64, par.2.1.

